ORTASSURANCES@ORTASSURAN CES.FR

N°ORIAS **07 002 276 (ORT ASSURANCES)** Site ORIAS www.orias.fr SAS FLEX FUEL ENERGY DEVELOP 5 AVENUE DES RENARDIERES 77250 ECUELLES

Votre contrat

Responsabilité Civile Entreprise Souscrit le 27/06/2023

Vos références

Contrat 10919629104 Référence client 713473920

Date du courrier

18 décembre 2024

Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que: SAS FLEX FUEL ENERGY DEVELOP 5 AVENUE DES RENARDIERES 77250 ECUELLES

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10919629104 ayant pris effet le 27/06/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- Conception, fabrication, installation, réparation/maintenance de système hydrogène doptimisation et de dépollution de tous types de moteurs.
- Conception, fabrication, et vente de kits de bioéthanol destinés aux véhicules terrestre à moteurs, sans aucune installation, ni maintenance.
- Conception, fabrication et vente de décalamineurs par hydrogène.
- Accompagnement et formation uniquement des professionnels de lautomobile pour la pose des kits bioéthanol et système hydrogène.
- -Via le site internet "Roulezpascher", Prestatation de décalaminage, vente de boitiers de conversion et de la prestation d'installation chez un garage partenaire, avec paiements en ligne.
- Location de machine à décalaminage
- Commercialisation de machines de nettoyage et consommables, à destination des garages.



Vos références Contrat 10919629104 Client 713473920

LE PRESENT CONTRAT NA PAS POUR OBJET DE COUVRIR LACTIVITE DE TRANSFORMATION DE MOTEURS POUR LEQUIPER A L'HYDROGENE (PILE HYDROGENE).

LE CONTRAT N'A PAS POUR VOCATION DE GARANTIR L'INSTALLATION DES SYSTEMES HYDROGENE SUR LES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR, CETTE ACTIVITE ETANT COUVERTE PAR UN CONTRAT MULTIRISQUE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2025** au **01/01/2026** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 18/12/2024

Mathieu Godart Directeur Général IARD

H

Montants des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
RC Avant livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	10000000 € par sinistre
Les dommages corporels	10000000 € par sinistre
Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que les bien confiés)	2 200 000 € par sinistre
Les dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par sinistre
Les dommages aux biens confiés	220 000 € par sinistre
RC Après livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	2 200 000 € par année d'assurance
Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 200 000 € par année d'assurance
Les dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par année d'assurance
Les frais de dépose / repose (engagés par l'assuré)	150 000 € par année d'assurance
Les frais de retrait (engagés par l'assuré)	200 000 € par année d'assurance
Autres garanties	
Risques environnementaux - de pollution	1 000 000 € par année d'assurance
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont:	1 000 000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100 000 € par année d'assurance